

Courrier hebdomadaire
n° 2341-2342 • 2017

Grèves et conflictualité sociale en 2016

Iannis Gracos

CRISP

Courrier hebdomadaire

Rédacteur en chef : Cédric Istasse

Assistante éditoriale : Fanny Giltaire

Le *Courrier hebdomadaire* est soutenu par l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est également publié avec l'aide financière du Fonds de la recherche scientifique-FNRS.

Une version numérique du *Courrier hebdomadaire* est disponible en *pay per view* (au numéro) et en accès gratuit pour les abonnés sur le site portail de CAIRN (<http://www.cairn.info>).

Le numéro simple : 6,90 euros – le numéro double : 12,40 euros

Abonnement : 235,00 euros

Souscription, commandes et informations :

CRISP – Place Quetelet, 1A – 1210 Bruxelles

Tél : 32 (0)2 211 01 80 – Fax : 32 (0)2 219 79 34

<http://www.crisp.be> – info@crisp.be

IBAN BE51 3100 2715 7662 – Swift BBRUBEBB

Éditeur responsable : Jean Faniel – Place Quetelet, 1A – 1210 Bruxelles

Tous droits de traduction, d'adaptation ou de reproduction par tous procédés, y compris la photographie et le microfilm, réservés pour tous pays.

ISSN 0008 9664

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| AVANT-PROPOS | 5 |
| INTRODUCTION | 7 |
| 1. LA CONFLICTUALITÉ SOCIALE INTERPROFESSIONNELLE EN 2016 | 13 |
| 1.1. Réglementer le droit de grève ? | 13 |
| 1.2. L'opposition syndicale aux mesures du gouvernement fédéral | 16 |
| 1.2.1. Réforme des pensions et Plan Peeters | 16 |
| 1.2.2. Mobilisations syndicales | 18 |
| 1.2.3. Négociation et atterrissage de la mobilisation | 23 |
| 1.2.4. Préparation d'un accord interprofessionnel | 27 |
| 1.3. Conclusion | 28 |
| 2. LA GRÈVE DANS LES PRISONS WALLONNES ET BRUXELLOISES AU PRINTEMPS 2016 | 30 |
| 2.1. Le contexte | 31 |
| 2.2. Le conflit | 33 |
| 2.3. Les négociations avec l'autorité de tutelle | 35 |
| 2.4. Les tensions avec les autres acteurs | 39 |
| 2.4.1. Au sein des établissements pénitentiaires : directions et détenus | 40 |
| 2.4.2. Les appels à la dignité : médiateur fédéral et associations | 40 |
| 2.4.3. Dans les communes concernées : bourgmestres et polices locales | 41 |
| 2.4.4. Dans le monde judiciaire : magistrats et avocats | 42 |
| 2.4.5. Parmi les acteurs politiques fédéraux | 43 |
| 2.5. Conclusion | 43 |
| 3. APRÈS 2015, UNE NOUVELLE ANNÉE D'EXTRÊME TENSION DANS LE RAIL | 45 |
| 3.1. Les changements à la tête du rail | 46 |
| 3.2. L'accord social 2016-2018 | 47 |
| 3.3. La grève non préavisée de mai-juin | 48 |
| 3.4. Le remodelage du fonctionnement des relations sociales de travail dans le secteur ferroviaire | 55 |
| 3.5. La saga du service garanti : suite et pas encore fin | 57 |
| 3.6. Conclusion | 59 |
| 4. LA FERMETURE DE CATERPILLAR À GOSELIES | 61 |
| 4.1. Une restructuration actionnariale | 62 |
| 4.2. Gosselies contre Grenoble ? | 64 |
| 4.3. Syndicats belges contre directions états-unienne et suisse | 65 |
| 4.4. L'engagement des acteurs politiques et économiques | 67 |
| 4.5. Les actions de solidarité | 70 |
| 4.6. La procédure Renault et les revendications syndicales | 71 |
| 4.7. Conclusion | 73 |

| | |
|---|-----|
| 5. LE PLAN DE TRANSFORMATION D'ING À L'AUNE DES RESTRUCTURATIONS SILENCIEUSES DU SECTEUR FINANCIER | 74 |
| 5.1. Les restructurations du secteur financier | 74 |
| 5.2. ING, la rupture d'un compromis social | 78 |
| 5.2.1. Dits et non-dits de la communication patronale | 78 |
| 5.2.2. Réaction syndicale et procédure Renault | 80 |
| 5.2.3. Plan social pour les uns, flexibilité pour les autres | 81 |
| 5.3. Conclusion | 84 |
| 6. LES MOBILISATIONS DANS LE TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES EN 2015-2016 | 86 |
| 6.1. Le prélèvement kilométrique : enjeux et paramètres | 86 |
| 6.2. Moments de mobilisation | 89 |
| 6.3. Acteurs, clivages et répertoires d'action | 93 |
| 7. LA MOBILISATION CONTRE LE TTIP ET LE CETA | 97 |
| 7.1. TTIP et CETA : quelques rappels | 97 |
| 7.2. Une intensification de la mobilisation anti-TTIP et anti-CETA | 99 |
| 7.2.1. À l'échelle européenne | 100 |
| 7.2.2. En Belgique | 101 |
| 7.3. Les syndicats et la lutte anti-TTIP et anti-CETA | 103 |
| 7.4. Octobre 2016 : le CETA plie mais ne rompt pas | 104 |
| 7.5. Conclusion | 109 |
| CONCLUSION | 111 |
| ANNEXE : LES JOURS DE GRÈVE EN 2015-2016 | 117 |

AVANT-PROPOS

GRACOS est l'acronyme de « Groupe d'analyse des conflits sociaux ». Il s'agit d'un collectif interdisciplinaire de chercheuses et de chercheurs s'intéressant à la conflictualité sociale au sens large, en lien avec les questions de relations collectives de travail.

Fondé en 2011, le groupe s'est fixé pour premier objectif de produire annuellement une publication dans laquelle sont étudiés les principaux conflits sociaux qui se sont déroulés en Belgique durant l'année civile précédente. Cette publication, qui paraît dans le *Courrier hebdomadaire* du CRISP, comporte en outre une analyse annuelle des statistiques officielles sur la grève. Par ailleurs, le GRACOS organise également d'autres activités en rapport avec son thème d'étude, comme des séminaires.

Les conflits sociaux analysés sont sélectionnés par les membres du GRACOS sur la base de deux critères : d'une part le caractère marquant de ces conflits, et d'autre part leurs conséquences potentiellement fortes sur la philosophie des relations collectives de travail ou sur le fonctionnement du système social en Belgique. Les événements étudiés sont donc remarquables soit par l'ampleur qu'ils ont prise (en termes de mobilisation sociale ou de retentissement médiatique), soit par les décisions politiques qu'ils ont générées, soit par les effets qu'ils pourraient engendrer. Une attention particulière est portée au phénomène de la grève, qui constitue un droit fondamental dans un système démocratique. Plus largement, tout conflit social considéré par le groupe comme un événement important peut être traité.

Le GRACOS se compose de sociologues, de politologues, de juristes, d'économistes, tant francophones que néerlandophones, qui portent un intérêt tout particulier à l'évolution de l'exercice de la grève. Les nouveaux membres désireux de participer à l'écriture collective sont intégrés par cooptation. En fonction des sujets susceptibles d'être traités, le groupe s'ouvre à l'occasion à des contributions extérieures.

Le nom « Iannis Gracos » a été retenu comme appellation collective des auteurs de la publication annuelle, par référence à la lutte du peuple grec contre les mesures d'austérité qui lui sont imposées depuis 2010.

INTRODUCTION

Le Groupe d'analyse des conflits sociaux (GRACOS)¹ a pour objectif d'étudier les principaux mouvements de grève et d'autres éléments de la conflictualité sociale liée au travail qui jalonnent l'actualité de chaque année civile en Belgique. Dans de précédentes livraisons du *Courrier hebdomadaire*, il s'est intéressé aux années 2011 à 2015². La présente étude procède de même pour 2016.

Cette année a été marquée par la poursuite et le renforcement de la politique menée depuis octobre 2014 par le gouvernement fédéral Michel (N-VA/MR/CD&V/Open VLD). En particulier, celui-ci a décidé de mener une réforme substantielle du marché du travail en vue d'en accroître la flexibilité, projet porté par Kris Peeters (CD&V), vice-Premier ministre en charge de l'Économie et de l'Emploi. L'exécutif fédéral a également poursuivi ses réformes touchant les retraites, les soins de santé ou encore les services publics.

Le contexte dans lequel s'est inscrite la conflictualité sociale en 2016 est aussi celui d'une succession d'annonces de restructurations et de fermetures dans le secteur privé. Ainsi, au mois de septembre puis d'octobre, ce sont plus de 5 000 licenciements qui ont été annoncés en conséquence de la fermeture du site de Caterpillar à Gosselies, de la transformation d'ING, des restructurations des assureurs AXA et P&V, de la fermeture de l'usine Jacobs Douwe Egberts à Grimbergen ou de la faillite des magasins MS Mode.

En ce qui concerne l'ensemble des pertes d'emploi consécutives à des faillites d'entreprise, qui sont répertoriées au Fonds de fermeture d'entreprises (FFE) de l'Office national de l'emploi (ONEM), on constate pourtant le maintien d'une tendance à la baisse sur les quatre dernières années, avec 22 697 travailleurs concernés en 2016 (contre 25 388 en 2015, 28 507 en 2014 et 30 028 en 2013).

En revanche, pour ce qui a trait aux pertes d'emploi annoncées dans le cadre de la procédure Renault mise en place en cas de fermeture ou de restructuration³, on relève une hausse de près de 4 000 travailleurs par rapport à l'année précédente, leur nombre passant de 8 092 en 2015 à 12 042 en 2016 (ils étaient 16 295 en 2013 et 6 240 en 2014). À eux seuls, les cas de Caterpillar et d'ING représentent près d'un tiers de ces pertes d'emploi annoncées.

¹ Le GRACOS est présenté en avant-propos. Actuellement, ce collectif de recherche se compose de 14 membres : Bruno Bauraind, Aline Bingen, Jan Buelens, Bernard Conter, Vaia Demertzis, Anne Dufresne, Jean Faniel, Corinne Gobin, Cédric Leterme, Esteban Martinez, Laetitia Mélon, Kurt Vandaele, Jean Vandewattynne et Christophe Vanroelen. Une collaboratrice extérieure a également contribué à la présente publication : Meike Brodersen. Pour 2016, la coordination a été assurée par Esteban Martinez.

² I. GRACOS, « Grèves et conflictualité sociale en 2011 », « Grèves et conflictualité sociale en 2012. I. Grève générale et secteur privé », « Grèves et conflictualité sociale en 2012. II. Secteur public et questions européennes », « Grèves et conflictualité sociale en 2013 », « Grèves et conflictualité sociale en 2014 », « Grèves et conflictualité sociale en 2015 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2135-2136 (2012), n° 2172-2173 et 2174-2175 (2013), n° 2208-2209 (2014), n° 2246-2247 (2015) et n° 2291-2292 (2016).

³ Les pertes d'emploi annoncées dans le cadre de la procédure Renault sont enregistrées par le Service public fédéral (SPF) Emploi, Travail et Concertation sociale au moment de l'annonce de l'intention de procéder au licenciement collectif.

Dans son analyse des motifs de licenciement, le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale estime que ces pertes d'emploi sont « imputables à des décisions stratégiques (par exemple, la maximisation du profit) plutôt qu'au climat économique général ou aux faibles résultats sectoriels ou d'entreprises »⁴. Concrètement, les groupes multinationaux ne procèdent plus seulement à des coupes claires dans l'emploi pour faire grimper le cours des actions ; ils font le choix stratégique d'octroyer des dividendes importants alors même que ces derniers contribuent à creuser les difficultés financières avancées comme motifs de licenciements. Une étude du Groupe de recherche pour une stratégie économique alternative (GRESEA)⁵ montre en effet que, en 2016, les sociétés cotées en bourse de Bruxelles au sein du BEL 20 ont rémunéré leurs actionnaires à hauteur de 16,8 milliards d'euros (contre 14,2 milliards en 2015) alors qu'elles ont réalisé 15,3 milliards de bénéfice. On atteint donc un taux de dividende global de 110 % de leurs bénéfices (contre 98,7 % en 2015) avec, pour 2016, des taux s'élevant à 101 % pour Umicore, 151 % pour Ageas, 680 % pour Anheuser-Busch InBev (AB Inbev) et même 1 935 % pour Engie (3,16 milliards de dividendes pour 163 millions de bénéfice). « En 2016, ces quatre entreprises ont donc distribué entre 1 et 20 fois plus de dividendes qu'elles n'avaient réalisé de bénéfices sur une année »⁶. Le paiement des dividendes se réalise dès lors au prix de la vente ou de la fermeture d'un site, d'une ponction sur les liquidités de l'entreprise ou de l'endettement de celle-ci.

À côté de cette hausse significative des parts allouées aux actionnaires, l'année 2016 se caractérise également par une augmentation des rémunérations des patrons du secteur bancaire⁷. La presse souligne, à cet égard, l'écart qui existe entre les rémunérations attribuées aux patrons des banques belges comparativement à celles de leurs homologues des grandes institutions européennes et américaines. Ainsi, le *chief executive officer* (CEO) de la première banque belge, BNP Paribas Fortis, a perçu 1,7 million d'euros et celui de la KBC 1,5 million, contre 4 millions d'euros perçus par le CEO du numéro 1 français, BNP Paribas, 3,8 millions pour le patron de la Deutsche Bank et près de 2 millions pour celui de la banque néerlandaise ING. Toutefois, les médias relèvent que le gouverneur de la Banque nationale de Belgique (BNB), Jan Smets (CD&V), se trouve épargné par cette position d'infériorité, disposant d'un salaire plus élevé que son homologue français et que le président de la Banque centrale européenne (BCE)⁸. Au moment où ces données comparatives trouvent un écho dans la presse, soit au début du mois de janvier 2017, la Centrale nationale des employés (CNE, affiliée à la CSC) affirme que la rémunération empochée par les CEO des sociétés du BEL 20 depuis le 1^{er} janvier a déjà atteint l'équivalent du salaire annuel moyen des travailleurs belges ; c'est ce que le syndicat baptise le « *CEO jackpot day* »⁹.

La situation des salariés paraît nettement moins enviable. Un rapport de l'Institut syndical européen (European Trade Union Institute, ETUI) consacré à l'évolution du pouvoir d'achat des travailleurs en Europe rend compte d'une spécificité belge, qui contraste

⁴ SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, « Restructurations et faillites : pertes d'emploi en Belgique en 2016 », 2017, www.emploi.belgique.be.

⁵ R. GELIN, « Actionnariat et pouvoir dans les multinationales », *GRESEA Échos*, n° 90, 2017.

⁶ R. GELIN, « Le BEL 20 distribue plus de dividendes qu'il ne réalise de bénéfices », *Politique, revue belge d'analyse et de débat*, 18 juillet 2017, www.revuepolitique.be.

⁷ *La Libre Belgique*, 7 avril 2017.

⁸ *La Libre Belgique*, 13 avril 2017.

⁹ Communiqué de la CNE, 9 janvier 2017.

fortement avec le montant des dividendes et les rémunérations plantureuses précédemment évoqués : la Belgique est le seul pays européen où les travailleurs ont perdu du pouvoir d'achat (- 0,94 %). La Belgique se démarque, à cet égard, de ses pays voisins, qui enregistrent une augmentation du pouvoir d'achat des travailleurs, certes faible, mais de l'ordre de + 0,25 % en France, de + 0,42 % au Grand-Duché de Luxembourg, de + 1,61 % en Allemagne et de + 2,28 % aux Pays-Bas¹⁰. Alors que les augmentations salariales restent minces depuis 2001, ce sont résolument le saut d'index auquel a procédé le gouvernement Michel et d'autres mesures de restrictions salariales qui auraient, selon le rapport, empêché l'adaptation des salaires à l'augmentation du coût de la vie. Considérant le revenu disponible (et non l'évolution des salaires bruts), et pointant les effets des mesures gouvernementales, le Bureau fédéral du plan (BFP) a contesté cette vision, estimant que le pouvoir d'achat s'était accru¹¹.

La politique dans laquelle s'inscrivent ces décisions est décriée par les syndicats depuis la mise sur pied du gouvernement Michel. Ceux-ci soulignent que, dans bon nombre de cas, les transformations opérées le sont sans guère recourir à la concertation sociale ou sans tenir réellement compte des résultats des discussions menées avec les interlocuteurs sociaux. L'opposition des syndicats aux décisions et méthodes du gouvernement fédéral a notamment pris la forme de manifestations de masse en 2014 et en 2015, et d'un nombre particulièrement élevé de jours de grève en 2014. En raison de pressions croissantes contre le recours à la grève et d'hésitations des organisations syndicales quant au choix des modes d'action à employer pour contester la politique gouvernementale, le nombre de jours de grève a significativement chuté en 2015.

En 2016, ce nombre est reparti à la hausse : 409 752 jours de grève ont été répertoriés au cours de l'année (contre 207 563 en 2015). Les trois confédérations syndicales ont organisé différentes actions interprofessionnelles, soit séparément (en particulier dans le contexte de concurrence lié à la tenue des élections sociales au mois de mai), soit ensemble (après ledit scrutin). Des mouvements de grève d'une rare longueur ont par ailleurs marqué le secteur des prisons, d'une part, et celui du rail, d'autre part, soit deux secteurs affectés par les économies auxquelles procède le gouvernement fédéral. Néanmoins, la contestation syndicale est apparue marquée par des interrogations quant à la stratégie à adopter et par des tensions internes, ce qui a débouché sur l'annulation de la grève interprofessionnelle annoncée en commun par la CSC et la FGTB pour le 7 octobre et sur des oppositions entre certaines sections syndicales francophones et flamandes. Dans les rangs syndicaux, certains militants ou dirigeants francophones ont regretté l'alignement d'une partie des composantes de la FGTB sur la position de la CSC, et particulièrement de son aile flamande, qui a brandi les concessions arrachées au gouvernement Michel par l'entremise du CD&V pour justifier sa position de repli.

Le premier chapitre de la présente livraison du *Courrier hebdomadaire* concerne le **niveau interprofessionnel**, où des mobilisations d'ampleur ont à nouveau marqué l'année 2016. Mais celles-ci sont apparues plus limitées que celles enregistrées depuis la mise en place du gouvernement Michel en 2014. L'inflexibilité de l'exécutif fédéral et les conséquences des actions d'octobre 2015 en termes de remise en cause de l'exercice du droit de grève et de la légitimité des syndicats ont assurément pesé sur la stratégie de ces derniers.

¹⁰ Institut syndical européen, *Benchmarking Working Europe 2017*, Bruxelles, 2017, p. 39.

¹¹ *De Standaard*, 14 mars 2017.

Durant la première partie de l'année 2016, les organisations syndicales se sont focalisées sur le débat du droit de grève et sur la préparation des élections sociales de mai. Ce n'est que suite à l'annonce, en avril, de projets importants du gouvernement fédéral en matière de pensions et, plus encore, de réforme du marché du travail (le « Plan Peeters »), que la CSC, la FGTB et la CGSLB ont décidé de mener des actions, séparément d'abord, parfois en commun ensuite. Bernard Conter et Jean Faniel montrent que les syndicats sont apparus divisés et hésitants dans le choix des modes d'action à employer pour contester les annonces et décisions gouvernementales et dans la détermination du calendrier à suivre, ce qui peut en partie expliquer la baisse de fréquentation des manifestations nationales par rapport aux deux années précédentes. Ils mettent aussi en évidence les questions qui se posent au monde syndical dans son rapport aux partis politiques, en particulier en ce qui concerne la CSC, seul syndicat disposant d'un potentiel relais au sein de la coalition fédérale actuelle.

Dans le secteur public, les conflits intervenus dans les secteurs des prisons et du rail ont eu ceci en commun que le mouvement a été initié par la base et a atteint des records de longévité pour le secteur considéré.

Au printemps 2016, les prisons wallonnes et bruxelloises ont connu une grève d'ampleur et de longueur inédites. Dans le deuxième chapitre, Vaïa Demertzis et Aline Bingen montrent que, en réaction aux mesures gouvernementales liées aux fins de carrière des fonctionnaires fédéraux, ce mouvement social s'est développé sur une revendication défensive, visant à ne pas perdre d'effectifs (ce en quoi il se distingue des mouvements des années précédentes dans ce secteur). Au cours des cinq semaines de grève, le conflit entre l'autorité de tutelle et les organisations syndicales s'est élargi, interpellant un nombre croissant d'acteurs judiciaires et politiques. Les disparités régionales de mobilisation syndicale et de répartition des investissements fédéraux dans les prisons ont été rapidement pointées du doigt. Et l'attitude du gouvernement fédéral a finalement renforcé la fracture communautaire au sein même des deux principaux syndicats.

Dans le secteur du rail, l'année 2015 avait déjà été tendue sur le plan social. Dans le troisième chapitre, Jean Vandewattyne analyse les importants arrêts de travail qui ont ponctué l'année 2016. Les premiers arrêts se sont produits les 6 et 7 janvier, faisant suite aux mesures d'austérité adoptées par le gouvernement Michel et au choix des directions du rail de faire passer en force des mesures d'économies lors de la réunion de la commission paritaire (CP) du 16 décembre 2015. Alors que la tension sociale était retombée, un deuxième mouvement de grève est intervenu à la fin du mois de mai. Il a fait suite à la décision unilatérale de HR Rail de mettre en application une mesure économique portant sur les jours de crédit. Cette mesure faisait partie des décisions prises par la CP en décembre, mais dont l'application avait été postposée. Le conflit, parti de manière spontanée, a fortement perturbé le trafic ferroviaire du 25 mai au 3 juin 2016. De mémoire syndicale, il s'agit de la plus longue grève intervenue dans le secteur depuis 1986. Au total, la grève de mai-juin 2016 a duré dix jours.

Dans le secteur privé, les cas de Caterpillar et d'ING ont non seulement eu en commun le caractère important du nombre de licenciements annoncés, mais également un registre d'action syndical qui a peu mobilisé l'arme de la grève.

Le 2 septembre 2016, la direction du groupe **Caterpillar** a annoncé son intention de fermer son site de production de Gosselies. L'usine belge, qui venait de fêter son

cinquantième anniversaire en 2015, comptait alors encore 2 101 salariés. Comme le soulignent Bruno Bauraind et Aline Bingen dans le quatrième chapitre, cette annonce a sonné comme un tremblement de terre en Wallonie. En effet, aux licenciements directs, il convient d'ajouter les milliers de pertes d'emploi qu'elle a engendrés au sein des entreprises sous-traitantes. Malgré l'ampleur des conséquences économiques et sociales, la décision de fermeture du groupe Caterpillar n'a cependant pas donné lieu à une conflictualité sociale importante. Par contre, elle a remis les lacunes de la loi Renault sur le devant de la scène politique et médiatique, et a soulevé une nouvelle fois la question des capacités d'intervention du pouvoir politique et de l'acteur syndical dans le champ de la décision économique.

Le **secteur financier** a été marqué en 2016 par une vague de restructurations sans précédent, traitée dans le cinquième chapitre par Esteban Martinez. Les assureurs AXA Belgique, P&V, Ergo Insurance et les banques Crelan, BNP Paribas Fortis et ING Belgique ont annoncé des réductions d'effectifs, donnant ainsi un coup d'accélérateur à une tendance à la baisse de l'emploi observable depuis le début des années 2000. Par le passé, d'importantes réorganisations liées à un triple mouvement de fusion-acquisition, de renouvellement des qualifications et de rationalisation technologique du travail opérationnel et commercial avaient pu être menées à bien, sans « bain de sang social » et sans mouvements de grève majeurs, à travers des mécanismes concertés de départ anticipé et d'aménagement des fins de carrière. En ce sens, la baisse tendancielle de l'emploi financier pouvait être perçue comme une « vague silencieuse ». En 2016, la nouveauté a résidé dans le fait que certaines entreprises du secteur financier se résignent à présent à recourir à des opérations de licenciement collectif, incluant le cas échéant des licenciements secs massifs. Le plan de transformation d'ING est particulièrement révélateur à cet égard, tant par l'ampleur de la restructuration opérée qu'en raison des impulsions données au développement de la flexibilité au nom de la transition digitale.

Le sixième chapitre est consacré au secteur du **transport routier**. Il montre que, durant l'année 2016, les mobilisations les plus visibles ont concerné la question du prélèvement kilométrique (également appelé « taxe kilométrique » ou « redevance au kilomètre »). Les premiers temps forts du mouvement sont intervenus au mois d'avril, à travers des blocages d'axes routiers, notamment de zones logistiques. Ces moments se sont inscrits dans la continuité d'une première mobilisation intervenue en juin 2015. Meike Brodersen s'arrête d'abord sur les actions des organisations sectorielles en 2015, qui avaient visé, dans un premier temps, la règle d'application de frais au kilomètre pour l'utilisation des routes par les poids lourds et, dans un second temps, les dysfonctionnements liés à l'opérateur chargé de mettre en place le dispositif de mesure des kilomètres parcourus. Elle se penche ensuite sur les tensions qui ont animé le secteur, seuls ayant poursuivi le mouvement les petits transporteurs et indépendants, qui se trouvent dans une situation contrainte au sein d'un système logistique en pleine transformation.

Le septième et dernier chapitre porte sur les mobilisations contre le **TTIP** et le **CETA**. Anne Dufresne et Cédric Leterme insistent tout particulièrement sur la diversité et la complémentarité tactiques des diverses mobilisations qui se sont développées en Belgique contre les deux projets d'accord de libre-échange transatlantique négociés depuis plusieurs années par l'Union européenne avec les États-Unis, d'une part, et avec le Canada, d'autre part. Ce chapitre montre également de quelle manière et pour quelles raisons les syndicats

belges ne se sont officiellement ralliés à ce mouvement qu'en 2016, sans parvenir toutefois à articuler celui-ci avec les mobilisations portant sur des questions nationales.

Enfin, l'**annexe statistique** fournit un aperçu quantitatif de l'évolution du phénomène des grèves en Belgique. Les données attestent que le mouvement de protestation sociale contre la politique d'austérité et les réformes du gouvernement Michel a retrouvé un nouvel élan en 2016. Kurt Vandaele note, lui aussi, une différence importante par rapport aux actions de la fin de l'année 2014 : en 2016, les syndicats ont agi essentiellement (mais pas exclusivement) de manière dispersée, en dépit des efforts de coordination au sein des confédérations et entre les confédérations. Cette dispersion a laissé la porte ouverte aux divisions communautaires. Le chiffre de 409 752 jours de grève répertoriés en 2016 est légèrement supérieur à la médiane et à la moyenne de la période 1991-2016. Toutefois, l'année 2016 démontre la volatilité du mouvement de grève. Depuis les nouvelles séries de données statistiques, on n'avait encore jamais enregistré si peu de jours de grève durant un premier trimestre. Toutefois, durant le deuxième trimestre, davantage de jours de grève ont été dénombrés que sur l'ensemble de 2015.